

# Débats des Communes

## QUATRIÈME SESSION—DIXIÈME PARLEMENT

### CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, 12 mai 1908.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

#### QUESTION DE PRIVILEGE.

M. J. J. HUGHES : Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Dans le "Herald", d'Halifax, figure le compte rendu d'une interview entre un prétendu chef ouvrier fort en vue dans l'organisation des employés de chemins de fer, et moi-même, et je dois ajouter que ce compte rendu est tout à fait inexact. En titres flamboyants, le journal publie ce qui suit :

Il est de notoriété publique que tout récemment une conférence a eu lieu entre J. Hughes, député libéral de King (L.P.-E.) au parlement fédéral, et un chef ouvrier très en vue du syndicat des employés de chemins de fer, et que, au cours de cette interview, le premier s'est déclaré carrément hostile à toutes espèces d'organisations ouvrières, affirmant qu'il refuserait son appui aux mesures venant de cette source, si on en saisissait la Chambre des communes.

PROBUS.

Tennyson dit :

That a lie which is half a truth is ever the blackest of lies,  
That a lie which is all a lie may be met and fought with outright.  
But a lie which is part a truth is a harder matter to fight.

Cette citation s'applique parfaitement à l'interview en question.

Au cours du trajet entre Ottawa et l'île du Prince-Edouard, à Pâques, j'ai rencontré un individu qui se prétendait chef ouvrier et organisateur d'employés de chemins de fer. Je viens, dit-il, des Etats-Unis, en route pour l'île du Prince-Edouard, dans le but d'organiser un syndicat d'employés des chemins de fer de l'Etat, afin de demander la diminution de la durée du travail, et je voudrais savoir si vous prêteriez votre appui à un projet de loi en ce sens, si le Parlement en était saisi. Je lui répondis que je ne saurais promettre, à l'avance, mon appui à un projet de loi quelconque. Je doute fort, lui dis-je, que la durée des heures de travail des employés des chemins de

fer soit excessive, et une des raisons à l'appui de ce doute, c'est que pour chaque emploi qui devient vacant, dans le service des chemins de fer de l'Etat, il y a quelquefois une douzaine de demandes ; j'ajouterai qu'à mon avis, il n'y aurait pas tant de jeunes gens et d'hommes d'âges mûrs qui tiendraient à entrer au service, si les heures de travail se prolongeaient trop ou si le chiffre des salaires était trop peu élevé ; qu'à mon sens, la journée de travail parmi ces employés est moins longue que chez les cultivateurs, les pêcheurs, les marchands, les commis de magasin, les mères de famille pauvres ou de moyenne aisance, les journalistes, le personnel des journaux, les députés au Parlement, les ministres d'Etat, et ces milliers d'individus qui sont obligés de gagner leur vie à la sueur de leur front.

Alors mon interlocuteur me demande si je suis hostile aux syndicats ouvriers, et je répondis dans la négative, pourvu que ces syndicats soient établis dans le but d'améliorer la condition sociale, matérielle et morale de leurs membres par tous les moyens légitimes ; mais, ajoutai-je, je suis hostile à ces syndicats quand ils ont pour objectif d'arracher au Parlement des lois tendant à les favoriser aux dépens du reste de la population. Les unions et les fraternités d'ouvriers de chemins de fer, lui dis-je, jouissent au pays de droits similaires à ceux des autres classes de la population, mais pas davantage ; sous notre régime constitutionnel et politique, nulle catégorie d'hommes au Canada ne saurait éprouver de dommages ou de torts sans obtenir promptement et amplement le redressement de leurs griefs et par conséquent il nous est facile de régler nos difficultés sans l'aide ni l'avis d'étrangers. Ces syndicats et ces fraternités d'ouvriers de chemins de fer sont parfaitement en mesure de régler leurs propres affaires, sans l'intervention d'agitateurs de profession venant des Etats-Unis. Je lui déclarai que si je m'engageais à accorder mon appui à une loi quelconque, ce serait une loi tendant à l'empêcher lui et ses pareils de venir fomenter des troubles au pays et de créer des griefs.

Il m'informa qu'il viendrait au Canada aussi souvent qu'il le désirerait et qu'il y agirait à sa guise ; que les syndicats ouvriers au pays sont assez forts pour écraser tout député fédéral qui se montrerait hos-